

## Index des sigles en AIS en 2002

<b>AIS</b>	Adaptation et intégration scolaires
<b>CAPSAIS</b>	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires, en 1987, se substitue au CAEI (Certificat d'Aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés)
<b>CAT</b>	Centre d'aide par le travail (pour adultes handicapés)
<b>CCPE</b>	Commission de circonscription préélémentaire et élémentaire
<b>CCSD</b>	Commission de circonscription du second degré
<b>CDES</b>	Commission départementale d'éducation spéciale
<b>CLAD</b>	Classe d'adaptation
<b>CLIS 1</b>	Classe d'intégration scolaire pour handicapés mentaux
<b>CLIS 2</b>	Classe d'intégration scolaire pour handicapés auditifs
<b>CLIS 3</b>	Classe d'intégration scolaire pour handicapés visuels
<b>CLIS 4</b>	Classe d'intégration scolaire pour handicapés moteurs
<b>CMPP</b>	Centre médico-psycho-pédagogique
<b>COTOREP</b>	Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
<b>EREA</b>	Établissement régional d'enseignement adapté
<b>GAPP</b>	Groupe d'aide psycho-pédagogique
<b>IME</b>	Institut Médico-Educatif antérieurement, il s'agissait d'un établissement comportant un IMP + un IMPro. Dorénavant, tout établissement avec <b>SSEGS</b> (Section de soins et d'éducation générale spécialisés) ou <b>SSEPS</b> (Section de soins et d'éducation professionnelle spécialisés) est appelé IME
<b>IMP</b>	Institut médico-pédagogique (de 6 à 14 ans) ; ils sont devenus des IME (Instituts médico-éducatifs) avec <b>SSEGS</b> (Section de soins et d'éducation générale spécialisés)
<b>IMPRO</b>	Institut médico-professionnel (de 14 à 20 ans) : ils sont devenus des IME (Instituts médico-éducatifs) avec <b>SSEPS</b>
<b>IR ou IRP</b>	Institut de rééducation (pour troubles du comportement)
<b>LEA</b>	Lycée d'enseignement adapté
<b>LP</b>	Lycée professionnel
<b>RASED</b>	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (écoles maternelle et élémentaire)
<b>SEGPA</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté (collèges) . La SEGPA se substitue à la SES (Section d'Éducation Spécialisée)
<b>SESSAD</b>	Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (pour handicapés mentaux ou troubles du comportement)
<b>UPI</b>	Unité pédagogique d'intégration (collèges et lycées)

